

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le vendredi 5 Juin 2026 sous la présidence de Mme Myriam CORNU, 1ere adjointe.

DATE DE CONVOCATION : 29 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mmes & MM. Myriam CORNU, Nicolas BLANC, Eliette VIARD-GAUDIN, Laura FORNAY, Benoît DELILLE, Annick CRESSENS, Dominique CRIBIER, Marie BLANC DEROO, Odile GUERPILLON, Benjamin SENEGAS, Yohann BERDUGO, Walter VINCENZI, Gisèle MOLLIET, Anouk LECLERC

ABSENTS REPRESENTES : M. Gabriel VIARD-GAUDIN par Mme Myriam CORNU
M. Jean-Noël GACHET-MAUROZ par Nicolas BLANC
Mme Séverine VIBERT par M. Walter VINCENZI
Mme Pauline MILLET à Mme Laura FORNAY

ABSENTS : M. Julien DOROL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Eliette VIARD-GAUDIN

Le quorum étant respecté, après approbation du procès-verbal de la séance précédente, Mme la 1ere adjointe déclare ouverte la séance du Conseil municipal.

Elections des délégués et suppléants du Conseil municipal en vue de l'élection sénatoriale

Le Conseil municipal prend connaissance de l'arrêté préfectoral portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs dans le département de la Savoie qui aura lieu dimanche 27 septembre 2026 et de la circulaire du 6 mai 2026 définissant les modalités de désignation des 5 délégués et 3 suppléants issus du Conseil Municipal de Beaufort (élus au scrutin secret, sur la même liste paritaire, sans débat, suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel).

Le Conseil municipal constate qu'une liste de candidats a été déposée. Suite au vote, sont proclamés délégués (titulaires et suppléants) : (avec 16 votes pour et 2 votes Blanc)

Mme et MM Gabriel VIARD GAUDIN, Odile GUERPILLON, Jean Noel GACHET MAUROZ, Anouk LECLERC, Benjamin SENEGAS, Marie BLANC DEROO, Nicolas BLANC, Eliette VIARD GAUDIN.

Constitution de la Commission Communale des Impôts directs

Il est rappelé qu'il est nécessaire de constituer une Commission Communale des Impôts Directs, dans le prolongement du renouvellement du Conseil municipal.

La liste proposée composée de membres titulaires et suppléants est validée à l'unanimité et sera transmise à la Direction départementale des finances publiques.

Modification des délibérations relatives aux indemnités des élus

Par délibérations en date du 13 avril 2026, le Conseil a décidé du montant des indemnités de fonction des élus. Suite à une erreur portant sur la date d'entrée en application de ces délibérations, il convient de redélibérer avec entrée en vigueur des indemnités le 13 avril 2026.

Le Maire,



**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 15 JUIN
2026**